

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE
COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 26 septembre 2008

Convocation : le 19 septembre 2008
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 28
procuration : 1

Le vingt six septembre deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

TAXE D'HABITATION
CREATION D'UN ABATTEMENT
SPECIAL A LA BASE
AU LIEU ET PLACE DE L'ABATTEMENT
GENERAL A LA BASE

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Leguebe Catherine - Beyer Chantal – Blanchard Lynda - Lastennet Françoise - Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Hiou Patricia - Chédotal Mireille - Régent Annette – Bernard Renée – Bernier Lydie — Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Métayer Martial - Guihéneuf Christian - Jouand Joël – Le barillec Daniel – Delahaie Hubert - Vasseur Julien – Corfec Dominique – Dubois Paul – Plissonneau Pascal – Lemestre Gilbert - Martin Christian – Hervy Joël - Etogo Roger – Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 – Mr Jorge Philippe (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Gilbert Lemestre

Le Conseil Municipal,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 10 septembre 2008,

Considérant les dispositions de l'article 1411 du code général des impôts sur les abattements fiscaux, qui permettent d'instituer l'abattement spécial à la base et de supprimer l'abattement général à la base,

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances, rappeler que ces abattements facultatifs ne s'appliquent qu'aux valeurs locatives des habitations principales, **puis souligner que la politique d'abattement mise en place en 1975 sur la Taxe d'Habitation a eu toute sa grandeur mais aujourd'hui le contexte financier communal a évolué.**

Les craintes exprimées depuis quelques temps par les collectivités locales s'avèrent justifiées.

Lors de la conférence Nationale des exécutifs, le Premier Ministre a confirmé que l'augmentation des concours aux collectivités locales se limiterait, au cours des trois années à venir, au montant de l'inflation (2% pour 2009).

Par ailleurs, le FCTVA sera intégré dans l'enveloppe normée des concours soumis à ce taux d'évolution.

Ainsi le gouvernement,

- en faisant largement participer les collectivités locales à la lutte contre les déficits publics,
- au moment où la hausse des prix des matières se généralise, les contraint à augmenter la fiscalité locale pour conserver leurs propres équilibres budgétaires dégradés de ce fait même.

Elle indique qu'à Montoir, deux mesures fiscales seront proposées sur le municipale :

- Rééquilibrer les bases de la Taxe d'habitation
- Faire progresser les taux notamment pour la Taxe sur le Foncier Bâti

Bien consciente que ces mesures (bien que très relatives : 45 € en plus, par an pour une famille pour la Taxe d'habitation et 20 € en moyenne par an pour une famille pour la Taxe sur le Foncier Bâti) vont dégrader encore un peu plus le pouvoir d'achat des ménages à faible ressources, elle propose aux conseillers de créer, simultanément à la suppression de l'abattement généralisé à la base de la Taxe d'habitation, un abattement spécial qui permettra aux 400 Familles les plus modestes de ne pas être touchées par la hausse sur la Taxe d'habitation

En effet cette taxe, qui bénéficie par ailleurs de beaucoup d'autres mesures d'exonérations, de dégrèvements, de plafonnement lié au revenu, est payée par l'ensemble des habitants ce qui n'est pas le cas de la taxe foncière réservée aux propriétaires.

La fiscalité est aussi le moyen de maintenir la qualité de l'offre de services à la population au niveau atteint en sachant que les redevables disposent à Montoir d'une grande diversité de services sur la commune (en matière d'équipements sportif et culturel, et de services d'accueil des enfants notamment), moyennant une tarification qui reste modeste.

Elle précise que la décision sur la modulation des abattements de base de Taxe d'Habitation) doit être délibérée avant le 1^{er} Octobre pour être applicable dès 2009 (article 1411 du Code Général des Impôts)

Il est donc proposé au conseil municipal, dans cette séance, de se prononcer sur :

- La suppression totale de l'abattement généralisé à la base de la taxe d'habitation
- La création d'un abattement spécial à la base de la taxe d'habitation au taux de 15 % de la valeur locative moyenne des habitations de la commune .en faveur des contribuables à revenus modestes (voir article 1417 du CGI)

Les taux d'imposition seront fixés par le conseil municipal lors du vote du budget.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée,

- à la majorité (« Abstention » des 4 élus du groupe « Objectif Montoir », décide, pour la part communale de la Taxe d' Habitation

- d'instituer un abattement spécial à la base au taux de 15 % en faveur des personnes dont les revenus n'excèdent pas certaines limites

ET

- à la majorité (« Abstention » des 4 élus du groupe « Objectif Montoir » et des 7 élus du groupe Communiste), décide, pour la part communale de la Taxe d' Habitation

- de supprimer l'abattement général à la base existant

et charge Mme Le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 19 septembre 2008
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 28
procuration : 1

Le vingt six septembre deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

SUPPRESSION VERSEMENT

SUBVENTION /

ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES

DE FRANCE

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Leguebe Catherine - Beyer Chantal – Blanchard Lynda - Lastennet Françoise - Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Hiou Patricia - Chédotal Mireille - Régent Annette – Bernard Renée – Bernier Lydie — Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Métayer Martial - Guihéneuf Christian - Jouand Joël – Le barillec Daniel – Delahaie Hubert - Vasseur Julien – Corfec Dominique – Dubois Paul – Plissonneau Pascal – Lemestre Gilbert - Martin Christian – Hervy Joël - Etogo Roger – Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 – Mr Jorge Philippe (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Gilbert Lemestre

Le Conseil Municipal,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances qui s'est réunie le 10 septembre dernier,

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances, exposer que l'adhésion de la commune à cette l'association n'est plus une condition obligatoire pour utiliser les services de cette structure et proposer en conséquence la suppression de l'accord de subvention donné par délibération début 2008.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

⇒ DECIDE de supprimer l'accord de subvention de 312 € donné à l'Association des Bibliothèques de France par délibération du 26 avril dernier.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE

COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 26 septembre 2008

Convocation : le 19 septembre 2008
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 28
procuration : 1

Le vingt six septembre deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

DECISION BUDGETAIRE

MODIFICATIVE N°5

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Leguebe Catherine - Beyer Chantal – Blanchard Lynda - Lastennet Françoise - Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Hiou Patricia - Chédotal Mireille - Régent Annette – Bernard Renée – Bernier Lydie — Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Métayer Martial - Guihéneuf Christian - Jouand Joël – Le barillec Daniel – Delahaie Hubert - Vasseur Julien – Corfec Dominique – Dubois Paul – Plissonneau Pascal – Lemestre Gilbert - Martin Christian – Hervy Joël - Etogo Roger – Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 – Mr Jorge Philippe (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Gilbert Lemestre

Le Conseil Municipal

Considérant l'avis favorable de la commission Finances qui s'est réunie le 10 septembre dernier,

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances, exposer que des ajustements budgétaires sont nécessaires à ce point de l'année, en voici les principaux :

INVESTISSEMENT - RECETTES

1322/13	Complément subvention de la Région pour Bellevue III	I R 132 DST 824	6 000,00 €
1323/13	Complément Subvention du Département pour Terrain de Foot	I R 125 DST 412	13 000,00 €
1325/13	Subvention CARENE pour la Bernuais	I R 126 DST 824	-60 814,00 €
2318/23	Remboursement trop payé sur Maîtrise d'œuvre Bernuais	I R 126 DST 824	8 000,00 €

INVESTISSEMENT - DEPENSES

1641/16	Remboursement annuel en Capital Emprunts sur emprunt nouveau, non encore réalisé à ce jour	I D FIN 1	-30 000,00 €
202/20	frais d'études pour Plan Local d'Urbanisme	I D 46 URB 830	905,00 €
205/20	complément crédit pour Logiciel Urbanisme	I D 201 DG 81	150,00 €
2111/21	Achat Terrain Gueillier Bernuais	I D 126 URB 824	107 000,00 €
2318/23	clôture des travaux BERNUAIS Tranche Ferme	I D 126 DST 824	-100 000,00 €
238/23	Voirie Bellevue III , convention OPAC révision prix	I D 136 DST 520	2 100,00 €
2182/21	Matériel de transport Fourgon Tolé Voirie	I D 203 DST 20	-3 000,00 €
2184/21	Mobilier Festivités	I D 203 DST 24	-1 000,00 €
2188/21	Outillages Centre Technique Municipal	I D 203 DST 20	-12 000,00 €

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

60632/011	F. de petit équipement	F D BIB 321	-1 300,00 €
6065/011	Livres, disques, cassettes	F D BIB 321	-4 320,00 €
6574/65	Subv. ABF l'Adhésion n'est plus obligatoire pour acheter Service	F D BIB 321	-312,00 €

6218/012	Animation	F D	BIB	321	-1 000,00 €
61523/011	Entretien de voies et réseaux	F D	VOI	822	6 000,00 €
61551/011	Entretien matériel roulant / paiement franchise assurance suite accident avec chariot télescopique en location	F D	CULT	24	915,00 €
6226/011	Honoraires - pour mission d'aide marché entretien des installation de chauffage (Ex marché ELYO)	F D	DST	20	5 000,00 €
6226/011	Honoraires - pour mission assistance pour dossier agrément Restaurant scolaire	F D	DST	251	4 000,00 €
627/011	paiement de frais pour Service CESU	F D	MA	64	150,00 €
66111/66	Intérêts de la dette / emprunt nouveau	F D	FIN	1	-30 000,00 €

FONCTIONNEMENT - RECETTES

7411/74	Dotation forfaitaire	F R	FIN	1	4 930,00 €
7478/74	Autres organismes	F R	BIB	321	-6 300,00 €

022	crédit pour Dépenses imprévues de fonctionnement amélioré de				21 528 □
------------	---	--	--	--	-----------------

Transfert de crédit -

2318/23	Columbarium	I D	23	DST	26	16 900,00 €
2313/23	Entretien de bâtiment	I D	17	DST	213	-12 000,00 €
2315/23	réfection du Pont de Nyon sur canal de Priory	I D	110	DST	831	-4 900,00 €

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Adopte la décision budgétaire modificative n°5 ci-après :

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE

COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 26 septembre 2008

Convocation : le 19 septembre 2008
Nombre de membres : en exercice : 29
 convoqués : 29
 présents : 28
procuration : 1

Le vingt six septembre deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

EXTENSION DU CENTRE

TECHNIQUE MUNICIPAL

ATTRIBUTION MARCHES DE TRAVAUX

LOTS 5 ET 6

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Leguebe Catherine - Beyer Chantal – Blanchard Lynda - Lastennet Françoise - Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Hiou Patricia - Chédotal Mireille - Régent Annette – Bernard Renée – Bernier Lydie — Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Métayer Martial - Guihéneuf Christian - Jouand Joël – Le barillec Daniel – Delahaie Hubert - Vasseur Julien – Corfec Dominique – Dubois Paul – Plissonneau Pascal – Lemestre Gilbert - Martin Christian – Hervy Joël - Etogo Roger – Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 – Mr Jorge Philippe (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Gilbert Lemestre

Une première consultation a été lancée suivant la procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 29 novembre 2007.

Après présentation du rapport d'analyse des offres par les Cabinets MERCIECA et AREA, maîtres d'œuvre de l'opération, la Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 18 février 2008, a déclaré les lots 5 et 6 infructueux et décidé de les relancer en marché négocié conformément à l'article 35-II 3° du Code des Marchés Publics.

Après négociations et présentation du rapport établi par Monsieur Pierre-Yves MERCIECA, la CAO du 11 septembre 2008 a décidé de retenir :

LOT N° 5 : BARDAGE

Entreprise BERGERET

ZI de la Croix Rouge – 44260 MALVILLE
pour un montant de **57 479,90 € HT.**

LOT N° 6 : COUVERTURE - ETANCHEITE

Entreprise BERGERET

ZI de la Croix Rouge – 44260 MALVILLE
pour un montant de **71 959,62 € HT.**

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres,

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces des marchés découlant de la procédure négociée ainsi que tout avenant dans la limite des 5 % du montant du marché conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et plus particulièrement ses articles 20 et 118.

Le financement est inscrit au Budget Communal 2007 et suivant sous l'imputation budgétaire : 2313-DST 133-020.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE

COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 26 septembre 2008

Convocation : le 19 septembre 2008
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 28
procuration : 1

Le vingt six septembre deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

AMENAGEMENT ILOT DES FLORALIES

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

AVENANT N°3

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Leguebe Catherine - Beyer Chantal – Blanchard Lynda - Lastennet Françoise - Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Hiou Patricia - Chédotal Mireille - Régent Annette – Bernard Renée – Bernier Lydie — Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Métayer Martial - Guihéneuf Christian - Jouand Joël – Le barillec Daniel – Delahaie Hubert - Vasseur Julien – Corfec Dominique – Dubois Paul – Plissonneau Pascal – Lemestre Gilbert - Martin Christian – Hervy Joël - Etogo Roger – Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 – Mr Jorge Philippe (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Gilbert Lemestre

L'avenant n° 3 a pour objet de confier au maître d'œuvre, le Cabinet LAIDI – CHATEIGNER, la mission EXE en lieu et place de la mission VISA et ce, dans le respect de la circulaire du 9 mars 1982 du Ministre de l'Economie et des Finances et du Ministre de l'Equipement, du Logement et du Transport.

L'enveloppe financière affectée aux travaux par le Maître d'Ouvrage était de 1 705 500,00 € HT. Au stade de l'Avant Projet Définitif, le coût prévisionnel des travaux est de 1 918 000,00 € HT.

Nouveau Montant du Marché

Le montant initial du marché était de 204 000,00 € HT soit 243 984,00 € TTC

Le montant de l'avenant n° 2 est de 25 392,80 € HT soit 30 369,78 € TTC

Le montant de l'avenant n° 3 est de 15 000,00 € HT soit 17 940,00 € TTC

Le nouveau montant du marché est de 244 392,80 € HT soit 292 293,78 € TTC

Les clauses du contrat restent inchangées.

Cet avenant a été présenté le 11 septembre 2008 à la Commission d'Appel d'Offres qui a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

L'autorise à signer l'avenant n° 3 au contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de l'Îlot des Floralies, pour un montant de 15 000,00 € HT soit 17 940,00 € TTC.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE
COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 26 septembre 2008

Convocation : le 19 septembre 2008
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 28
procuration : 1

Le vingt six septembre deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

MARCHE INFORMATIQUE

AVENANT N°7

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Leguebe Catherine - Beyer Chantal – Blanchard Lynda - Lastennet Françoise - Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Hiou Patricia - Chédotal Mireille - Régent Annette – Bernard Renée – Bernier Lydie — Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Métayer Martial - Guihéneuf Christian - Jouand Joël – Le barillec Daniel – Delahaie Hubert - Vasseur Julien – Corfec Dominique – Dubois Paul – Plissonneau Pascal – Lemestre Gilbert - Martin Christian – Hervy Joël - Etogo Roger – Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 – Mr Jorge Philippe (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Gilbert Lemestre

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de remplacement de matériels et le renouvellement d'antivirus supplémentaires au marché initial, et concerne :

- Le remplacement d'ordinateurs pour la Bibliothèque, le Multi-Accueil, l'Association Start'Air.
- Le remplacement d'imprimantes pour l'OSCM, pour l'Ecole Primaire Jean Jaurès.
- Le renouvellement d'antivirus pour les Educateurs Sportifs.

L'avenant n° 7 au lot n° 1 : FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE MATÉRIELS ET DE LOGICIELS INFORMATIQUES, prend en considération tous ces éléments.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

L'AUTORISE à signer l'avenant n° 7, au lot n° 1 : FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE MATÉRIELS ET DE LOGICIELS INFORMATIQUES, d'un montant de 2 811,90 € HT soit 3 363,03 € TTC ; pour un loyer trimestriel de 3 150,00 € HT soit 3 767,40 € TTC, à compter du 1^{er} octobre 2008.

Et toutes les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE
COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 26 septembre 2008

Convocation : le 19 septembre 2008
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 28
procuration : 1

Le vingt six septembre deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

**CONVENTION CADRE D'UTILISATION
DU SERVICE DE REMPLACEMENT /
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE
ATLANTIQUE / AUTORISATION DE
SIGNATURE DE MADAME LE MAIRE**

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Leguebe Catherine - Beyer Chantal – Blanchard Lynda - Lastennet Françoise - Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Hiou Patricia - Chédotal Mireille - Régent Annette – Bernard Renée – Bernier Lydie — Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Métayer Martial - Guihéneuf Christian - Jouand Joël – Le barillec Daniel – Delahaie Hubert - Vasseur Julien – Corfec Dominique – Dubois Paul – Plissonneau Pascal – Lemestre Gilbert - Martin Christian – Hervy Joël - Etogo Roger – Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 – Mr Jorge Philippe (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Gilbert Lemestre

Le Conseil Municipal,

Considérant la proposition de la signature d'une convention cadre sur les modalités d'utilisation du service de remplacements du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que la signature d'une telle convention n'engage aucunement la commune à faire appel au service, mais permettra néanmoins de formaliser juridiquement le partenariat avec le Centre de Gestion et ainsi de faciliter auprès du Trésor Public le règlement des prestations fournies,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Autorise Madame le Maire à signer une telle convention.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE
COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 26 septembre 2008

Convocation : le 19 septembre 2008
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 28
procuration : 1

Le vingt six septembre deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

ELECTIONS PRUD'HOMALES DU
03 DECEMBRE 2008 / CONVENTION DE
MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU DE
VOTE / AIRBUS / AUTORISATION DE
SIGNATURE DE MADAME LE MAIRE

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Leguebe Catherine - Beyer Chantal – Blanchard Lynda - Lastennet Françoise - Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Hiou Patricia - Chédotal Mireille - Régent Annette – Bernard Renée – Bernier Lydie — Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Métayer Martial - Guihéneuf Christian - Jouand Joël – Le barillec Daniel – Delahaie Hubert - Vasseur Julien – Corfec Dominique – Dubois Paul – Plissonneau Pascal – Lemestre Gilbert - Martin Christian – Hervy Joël - Etogo Roger – Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 – Mr Jorge Philippe (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Gilbert Lemestre

Le Conseil Municipal,

Considérant que dans le cadre des prochaines élections prud'homales, il convient d'organiser les bureaux de vote, dont un se situera dans l'enceinte de l'entreprise Airbus, Rue Henri Gautier, à Montoir de Bretagne, du fait du transfert de 1 500 salariés de l'entreprise Airbus basé à St Nazaire vers le site de Gron.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Autorise Madame le Maire, à signer la convention qui présente les modalités habituelles d'organisation d'un bureau de vote.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE
COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 26 septembre 2008

Convocation : le 19 septembre 2008
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 28
procuration : 1

Le vingt six septembre deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

MODIFICATION 1-5

DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ZAC DE L'ORMOIS

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Leguebe Catherine - Beyer Chantal – Blanchard Lynda - Lastennet Françoise - Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Hiou Patricia - Chédotal Mireille - Régent Annette – Bernard Renée – Bernier Lydie — Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Métayer Martial - Guihéneuf Christian - Jouand Joël – Le barillec Daniel – Delahaie Hubert - Vasseur Julien – Corfec Dominique – Dubois Paul – Plissonneau Pascal – Lemestre Gilbert - Martin Christian – Hervy Joël - Etogo Roger – Thébaud Pascal

Absent excusé : 1 – Mr Jorge Philippe (qui avait donné procuration à Mr Delahaie)

Secrétaire de Séance : Mr Gilbert Lemestre

Monsieur Marcel Leclerc, adjoint à l'Urbanisme, Affaires Foncières et Environnement rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil Communautaire de la CARENE a approuvé le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté de l'Ormois le 13 novembre 2007. Cette zone a vocation à accueillir de l'habitat et constitue une opération majeure pour le développement communal, et communautaire. La CARENE a engagé une consultation dans le but de retenir un aménageur.

L'emprise de la ZAC est actuellement classée en zone AU3 au Plan Local d'Urbanisme. L'objectif de la présente modification est donc de modifier le zonage de la zone AU3, afin de créer une zone AU, constructible, ainsi qu'une zone N1, à vocation naturelle.

L'Assemblée,

Où cet exposé,

Vu les articles L123-13 et L123-15 du Code de l'Urbanisme,

Considérant la nécessité d'engager la procédure de modification 1-5 du Plan Local d'Urbanisme, en vue de répondre aux besoins de développement urbain de la Commune, dans le cadre de la politique de l'habitat de la CARENE,

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme-Environnement, réunie le 17 septembre 2008,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité (3 « Abstention » du Groupe « Montoir Ensemble Autrement »

Le Conseil Municipal

- décide de prescrire la modification 1-5 du Plan Local d'Urbanisme

- autorise Madame le Maire à accomplir toutes les formalités liées à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE